

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 212/2025

A LA SOCIETE PRODIMPEX SA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 007/LMC/CGPMP/2024, conclu avec les Lignes Maritimes Congolaises SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quatre-vingt mille cinquante-un, septante-deux centimes (USD 180 051,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille deux cent soixante, trente-six centimes (USD 1 260,36), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2025

Directeur Administratif et Financier

